

RESUME DE LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE PAR GLOBALSTAR FRANCE SAS POUR L'EXPLOITATION D'ASSIGNATIONS DE FREQUENCE POUR UN SYSTEME SATELLITAIRE A CONSTELLATION NON-GEOSTATIONNAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET RELATIFS AU DEMANDEUR

La présente demande est soumise par la société Globalstar France SAS (Registre du commerce et des sociétés de Paris 932 079 320), dont le siège social est domicilié : 62 rue de la chaussée d'Antin, 75009 Paris.

A la date de la demande, le demandeur n'est titulaire d'aucune autorisation.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1. Renseignements relatifs aux assignations de fréquences

Bandes de fréquences (MHz) et sens de transmission	Polarisations	Désignation du réseau à satellite	Références Publications UIT	Références et dates Circulaires UIT (WIC ou IFIC)
1610-1626,5 (↑) 2483,5-2500 (↓)	Mixte	AST-NG-C-3	API/A/9629 CR/C/4149 CR/C/3242	2825 / 02.08.2016 2837 / 24.01.2017 2852 / 22.08.2017

La zone de service demandée pour l'exploitation des assignations de fréquence de la bande de fréquences 1610-1626,5 MHz porte sur l'ensemble de la Terre visible.

La zone de service demandée pour l'exploitation des assignations de fréquence de la bande de fréquences 2483,5-2500 MHz porte sur l'ensemble de la Terre visible en vue d'une utilisation en commun dans le monde entier (XAA suivant la préface UIT).

Les assignations des bandes 1610-16265 MHz et 2483,5-2500 MHz contenues dans les sections spéciales précédemment mentionnées seront exploitées dans le service mobile par satellite, le service mobile aéronautique (R) par satellite, le service mobile aéronautique (OR) par satellite, le service mobile maritime par satellite et le service mobile terrestre par satellite.

Les assignations de fréquence du système à satellites AST-NG-C-3 ont été communiquées par l'ANFR à l'UIT pour le compte de la société Airbus Defence and Space SAS. Conformément au Décret n°2006-1015 du 11 août 2006, la présente demande de Globalstar France SAS est soumise avec l'accord de la société Airbus Defence and Space SAS.

2.2. Renseignements relatifs au système satellitaire

Les assignations de fréquences qui font l'objet de la présente demande seront exploitées par une future constellation qui comprendra 48 satellites opérationnels et dont le lancement est prévu en 2026. Cette constellation sera utilisée pour offrir des services de données mobiles par satellites notamment vers des téléphones portables grand public et des services d'internet des objets pour des clients professionnels.

Ces satellites seront également capables de communiquer avec les stations passerelles du réseau mondial du groupe Globalstar en bande C.

2.3. Justification de la capacité à contrôler les émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, y compris les stations terriennes, utilisant les assignations de fréquences

Le contrôle des émissions des satellites de la constellation sera effectué par le centre de contrôle des opérations du groupe Globalstar situé à Aussaguel, en France, en collaboration avec les deux autres centres de contrôle de satellites du groupe Globalstar situés à Milpitas et Covington, aux Etats-Unis d'Amérique.

Chaque centre sert de centre de secours à l'autre et au moins l'un des deux est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ces centres permettent à la société Globalstar Inc. ainsi qu'à ses filiales, notamment la société Globalstar France SAS, de contrôler les satellites en termes d'assignation de fréquences, de niveau de puissance émise, de paramètres internes de gain et d'autres charges utiles ainsi que des fonctions de contrôle de sortie.

Le groupe Globalstar dispose d'un réseau de stations passerelles couvrant le monde entier et équipés en moyens de télémessure de télécommande. Il déploiera et mettra à la disposition de Globalstar France SAS toutes ses ressources utiles de contrôle et de télémétrie pour permettre le respect des obligations de contrôle des émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, conformément à l'article R. 52-3-7 du CPCE.
